

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Arts, Lettres, Langues/ Sciences Techniques** mention **Acoustique et musicologie** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u>
<p><u>Président(e)</u> : Christine Esclapez <u>Suppléant(e)</u> : Mathieu Barthet</p> <p><u>Liste des membres</u> : -Antoine Gonot -Charles de Paiva Santana -Isotta Trastevere -Julien Ferrando</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y -Solvi Ysatd (titulaire) / Mitsuko Aramaki (suppléante)</p>
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u>
<p><u>Liste des membres</u> : -Michaël Dian</p>
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u>
<p><u>Président(e)</u> : Christine Esclapez <u>Suppléant(e)</u> : Mathieu Barthet</p> <p><u>Liste des membres</u> -Antoine Gonot -Charles de Paiva Santana -Isotta Trastevere -Julien Ferrando</p>

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Solvi Ysard (titulaire) / Mitsuko Aramaki (suppléante)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

-Michaël Dian

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Musiques, Technologies et Humanités

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Christine Esclapez

Suppléant(e) : Mathieu Barthet

Liste des membres :

-Antoine Gonot

-Charles de Paiva Santana

-Isotta Trastevere

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

-Julien Ferrando (titulaire) / Sylvain Brétéché (suppléant)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Michaël Dian

Parcours-type Ingénierie Conception Sonore

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Mathieu Barthet

Suppléant(e) : Christine Esclapez

Liste des membres :

-Antoine Gonot

-Isotta Trastevere

-Charles de Paiva Santana

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Solvi Ysard (titulaire) / Mitsuko Aramaki (suppléante)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Michaël Dian

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/11/2025

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen l'UFR ALLSH

